



## La CES revendique une législation européenne sur les salaires équitables

A une écrasante majorité, les syndicats européens représentant 45 millions de travailleurs se sont prononcés pour une nouvelle législation européenne visant à soutenir des salaires minimums et des négociations collectives équitables.

À l'issue d'un débat complet et ouvert, les membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ont approuvé un document en faveur d'une directive européenne avec 85 % des voix pour, 11% contre et 4% abstentions.

Il s'agissait d'adopter la réponse de la CES à la deuxième phase de consultation des « partenaires sociaux » lancée par la Commission européenne au sujet d'une « éventuelle action visant à relever les défis liés au salaire minimum équitable ».

87 syndicats nationaux de toute l'Europe ont pris part au vote, plus 10 syndicats sectoriels européens.

La CGT a voté pour, conformément à la décision de sa commission exécutive confédérale du 7 juillet 2020.

A la demande de la CGT, le document de réponse « rappelle que les cotisations de sécurité sociale font partie intégrante du salaire minimum adéquat. Nous rejetons toute proposition selon laquelle l'UE obligerait les États membres à atteindre un salaire minimum légal adéquat en réduisant les impôts ou les cotisations aux systèmes de sécurité sociale qui sont déjà attaqués ».

La CES utilisera ce mandat pour demander à la Commission de présenter une directive qui garantisse notamment :

- Les États membres ne peuvent pas fixer leur salaire minimum légal en dessous d'un seuil de décence, fixé à 60 % du salaire médian ET 50 % du salaire moyen (sur la base des salaires bruts nationaux à temps plein),
- La fin des pratiques déloyales telles que les retenues de l'employeur sur le salaire minimum légal,
- La reconnaissance du fait syndical et l'interdiction des activités antisyndicales,
- Le droit à la négociation collective est garanti, promu et protégé dans chaque État membre
- Une clause ferme de non-régression.

### Notes :

Communiqué CES : <https://www.etuc.org/fr/node/19372>

Réponse complète de la CES à la consultation de la Commission sur les salaires minimums équitables : <https://www.etuc.org/en/document/reply-etuc-2nd-phase-consultation-social-partners-fair-minimum-wages>

Les salaires minimums légaux exposent les travailleurs au risque de pauvreté dans au moins 17 États membres de l'UE : <https://www.etuc.org/fr/pressrelease/dans-au-moins-17-etats-membres-de-lue-le-salaire-minimum-legal-ne-protege-pas-les>